

Avis Public



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS RCA 112 ET RCA 114

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 13 janvier 2015, a adopté les règlements RCA 112, autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de matériel roulant, et RCA 114, autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement, d'équipements informatiques et de logiciels. Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter respectivement les 17 février et 27 janvier 2015, ainsi que par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, respectivement en date des 19 et 17 février 2015. Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 3 mars 2015.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault